

# BETTVILLER

## Tableau des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol

| CODE                 | NOM OFFICIEL  | TEXTES LEGISLATIFS   | ACTE L'INSTITUANT   | SERVICE RESPONSABLE  |
|----------------------|---|--|---|--|
| AR5                  | Servitudes relatives aux fortifications, places fortes, postes et ouvrages militaires.  | Lois des 8 Juillet 1791, 17 Juillet 1819 et 10 Juillet 1851. Décret du 10 Août 1853 modifié, Loi du 19 mars 1928 (article 55).   | Casemate de BINING - ROHRBACH-LES-BITCHE - lieu-dit "Auf der Hardt", décret du 12/07/1939, décret de déclassement de 1ère en 2ème série par décret du 05/01/1968.   | Unité de soutien de l'infrastructure de la Défense de Phalsbourg<br>4 route nationale<br>57370 PHALSBOURG          |
| EL7                  | Servitudes d'alignement.  | Art. L.112-1 à L.112-8, L.123-6 et 7, L.131-4 et 6, L.141-3, art. R.112-1 à R.112-3, R.123-3 et 4, , R.131-3 à R.131-8 et R.141-4 à R.141-10 du code de la voirie routière | RD 110 J à HOELLING et BETTVILLER, approuvé le 24.05.1895.  | Conseil Départemental de Moselle<br>U.T.T. de SARREGUEMINES-BITCHE<br>19 rue du Général Stuhl<br>57230 BITCHE      |
| I1 ex<br>CanaTM<br>D | Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, produits chimiques et certaines canalisations de distribution de gaz. | Articles L555-16, R555-30 b), R555-30-1 et R555-31 du code de l'environnement  | Arrêté préfectoral du 20/12/2017 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport d'hydrocarbures propriété de l'Etat ayant comme transporteur le SNOI et opérées par TRAPIL-ODC. | Service National des Oléoducs Interalliés (SNOI)<br>Service du MTE-DGEC<br>Tour SEQUOIA,<br>92055 LA DEFENSE Cedex |
| I1 ex<br>CanaTM<br>D | Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, produits chimiques et certaines canalisations de distribution de gaz. | Articles L555-16, R555-30 b), R555-30-1 et R555-31 du code de l'environnement  | Arrêté préfectoral du 20/12/2017 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport d'hydrocarbures propriété de l'Etat ayant comme transporteur le SNOI et opérées par TRAPIL-ODC. | Service National des Oléoducs Interalliés (SNOI)<br>Service du MTE-DGEC<br>Tour SEQUOIA,<br>92055 LA DEFENSE Cedex |

| CODE           | NOM OFFICIEL   | TEXTES LEGISLATIFS  | ACTE L'INSTITUANT  | SERVICE RESPONSABLE   |
|----------------|--|---|--|---|
| I3 ex<br>I1bis | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques                         | L.555-27, R.555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement.  | Oléoduc PHALSBOURG-ZWEIBRUCKEN, décret du 17/03/1958 modifié par décret du 09/05/1961. | Service National des Oléoducs Interalliés (SNOI)<br>Service du MTE-DGEC<br>Tour SEQUOIA,<br>92055 LA DEFENSE Cedex  |
| I4             | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.  | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution.   | Réseau 20 KV.  | ENEDIS-ERDF<br>allée Philippe Lebon, BP 80428<br>57954 MONTIGNY-LES-METZ CEDEX  |
| PT1            | Servitudes de protection contre les perturbations électromagnétiques.  | Articles L 57 à L 62-1 et R 27 à R39 du Code des PTT (loi n° 90-568 du 02.07.1990 relative à l'organisation du Service Public de la Poste et des télécommunications, modifiée par la loi du 26.7.1996 de réglementation des télécommunications), Article L 108. | Station troposphérique de ROHRBACH-LES-BITCHE, décret du 17/05/1961.                   | Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Metz<br>Quartier de Lattre de Tassigny<br>BP n°30001<br>57044 METZ Cedex 1 |
| PT2            | Servitudes de protection contre les obstacles .  | Articles L 54 à L 56-1 et R 21 à R26 du Code des PTT (loi n° 90-568 du 02.07.1990 relative à l'organisation du Service Public de la PTT, modifiée par la loi du 26.07.1996), Décret n° 90-1213 du 29.12.90 relatif au cahier des charges de F.T.                | Station troposphérique de ROHRBACH-LES-BITCHE, décret du 17/05/1961.                   | Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Metz<br>Quartier de Lattre de Tassigny<br>BP n°30001<br>57044 METZ Cedex 1 |
| T1             | Servitudes relatives aux réseaux de chemins de fer. Zone en bordure de laquelle s'appliquent les serv. créées au profit du dom. Public Ferrov. | Ordonnance du 28.10.2010 du code des transports, art. L2231-1 à L2231-9 modifiés par l'ordonnance N°2021-444 du 14.04.2021 et son décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021. Notice explicative : pour le report des servitudes.                     | Ligne n° 159000 reliant Haguenau à Hargarten-Falck.                                    | S.N.C.F.<br>DIT Grand Est<br>CS 70004<br>20 rue Pingat<br>51096 REIMS CEDEX   |